

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT**

**N° 23-253**

**Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,**

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le code général des collectivités locales dont les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande d'arrêté de la société La Ressourcerie – 3, rue de Soissons – 90000 BELFORT, mandatée par la ville de Delle pour la réalisation de l'entretien des espaces verts situés sur le parking Rue Claude Debussy à Delle 90100 ;

**CONSIDERANT**

- qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des usagers afin de permettre l'intervention de la société La Ressourcerie ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le Jeudi 19 Octobre 2023, pour toute la Matinée, le stationnement des véhicules sera interdit sur l'ensemble des places de parking du N°1 au N°13 et du N°15 au N°19 rue Cl. Debussy à Delle, afin de procéder à un nettoyage complet des abords.

Le stationnement des véhicules de chantier et le dépôt de matériels et de matériaux seront en revanche autorisés sur l'ensemble du parking.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux de signalisation temporaire nécessaires aux dispositions du présent arrêté, seront mis en place par les services de la ville de DELLE, sous la responsabilité de la société La Ressourcerie.

**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout véhicule constaté en infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière automobile agréée. Les frais qui en découleront seront à la charge du propriétaire du véhicule.

**ARTICLE 4 :** Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le responsable de la société La Ressourcerie.

A Delle, le 12 Octobre 2023.



Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de Delle

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 16/10/2023 .  
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.